

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2013 - Convocation du 20 juin 2013

Compte rendu affiché le 5 juillet 2013

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

Présents

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. GUENNAT, M. VALETTE, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mme COIN, Mme FERNANDES, Mme ROGER, Mme DEBORDE, M. MARTIN-RABAUD, Mme BARTHOD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

M. AUROY par M. BUFFARD ; Mme MARMONIER par Mme GLATARD ; M. GOJON par M. RODRIGUEZ ; Mme CHIGNARD par Mme LEBAHAR ; Mme DUMARD par Mme DEBORDE, Mme ARTETA par Mme ORIOL.

| Nombre de conseillers | |
|-----------------------|----|
| En exercice | 29 |
| Présents | 21 |
| Votants | 27 |
| Exprimés | 27 |

Objet : Mise en place d'un multi accueil Halte-garderie

Un constat a été établi sur la commune d'un déficit de modes de garde à temps partiel, beaucoup de places étant prises par des temps pleins. Pour améliorer son offre de garde, la commune souhaite faire évoluer la halte-garderie pour proposer des plages de garde plus importantes. Une évolution est possible à courts termes sans travaux lourds ni surcoût important : extension des horaires avec deux demi-journées et deux temps de repas supplémentaires. Cela permet une ouverture cohérente, correspondant aux horaires scolaires : 8h30-17h30, avec 6 places pour les repas (soit deux matinées supplémentaires par rapport à la situation actuelle ; lundi et jeudi matin). La structure évolue ainsi d'une halte-garderie vers un multi-accueil, puisque certains enfants pourront être accueillis jusqu'à quatre journées complètes. La large place laissée à l'accueil occasionnel et aux petits temps de garde sera cependant maintenue, afin de continuer à rendre service à un grand nombre de familles. Le projet a été validé par la Commission Petite Enfance du 14 mai 2013. Afin d'accompagner cette évolution, plusieurs modifications de postes sont à envisager à compter du 1^{er} septembre 2013 :

- Création d'un poste de psychomotricienne contractuel non-permanent pour un temps de travail annualisé de 18h30 hebdomadaire en CDD d'un an.
- Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe à temps plein, en accès direct et suppression d'un poste d'adjoint technique (grade détenu par l'agent précédemment sur ce poste et parti à la retraite).
- Création d'un poste de ludothécaire contractuel non permanent en CDD d'un an pour une durée de 9h hebdomadaires.
- Création d'un Emploi d'Avenir d'aide-maternelle à temps plein en CDD de 3 ans.

Le Comité Technique Paritaire émettra un avis sur ces propositions dans sa séance du 21.06.2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le projet de mise en place d'un multi-accueil à la Halte-Garderie,
- VU l'avis favorable de la Commission Petite Enfance en date du 14 Mai 2013,
- VU l'avis du Comité Technique Paritaire du 21.06.2013 pour les aménagements de poste du personnel,
- **APPROUVE la mise en place d'un multi-accueil à la Halte-Garderie le Petit Troubadour sur la commune et qui s'appliquera à la rentrée scolaire 2013/2014,**
- **APPROUVE l'organisation du personnel en termes de postes et de temps de travail comme mentionné ci-dessus,**
- **DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 27 juin 2013

Le Maire
Jean-Claude OLLIVIER

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 02/07/2013
 - Publication ou affichage le 02/07/2013
 - Fait à Neuville-Sur-Saône, le 1^{er} juillet 2013
- Jean-Claude OLLIVIER, Maire.

